

Québec, le 23 décembre 2020



Monsieur Benoît Dubreuil
Directeur régional, Bureau régional du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : Demande d'une extension avant la décision du ministre – Projet Laurentia

Monsieur,

Dans la foulée des efforts de l'Administration portuaire de Québec (APQ) pour poursuivre les travaux du projet Laurentia et compte tenu notamment de l'inquiétude suscitée dans la communauté par la conclusion du rapport préliminaire, nous souhaitons solliciter un délai supplémentaire avant la production de votre rapport final.

En effet, la planification actuelle du processus amènerait l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) à rendre son rapport final disponible pour décision au ministre dès la mi-janvier 2021. Cet échéancier ne permettra pas à l'APQ d'inclure toutes les informations requises qu'elle désire soumettre à l'attention du ministre pour sa considération. Voici quelques-uns des éléments qui nécessitent un délai pour produire des informations additionnelles probantes et de qualité :

1. La qualité de l'air, la santé humaine et l'acceptabilité sociale.

Dans son rapport provisoire, l'AEIC mentionne que le projet aura : « Des effets environnementaux résiduels négatifs importants directs et cumulatifs sur la qualité de l'air et la santé humaine compte tenu de l'augmentation des émissions de particules dans l'air et de contaminants issus de la combustion de combustibles fossiles autant en phase de construction que d'exploitation du terminal dans un milieu préalablement saturé en contaminants atmosphériques ».

L'APQ, consciente de cet enjeu veut y répondre de manière cohérente, toutefois la nature de la problématique requiert une concertation avec les autres acteurs locaux et les membres de la communauté immédiate. En effet, les dépassements enregistrés par la modélisation sont en grande partie le résultat d'un état de référence déjà chargé au sein duquel la contribution du projet est généralement peu significative. Pour développer une solution durable à cette problématique, une approche regroupant les organisations et les acteurs concernés est nécessaire.

D'autre part, L'APQ veut répondre aux préoccupations soulevées par la communauté dans les mémoires et les commentaires soumis lors de la consultation publique qui s'est terminée le 16 décembre dernier. Dès le début 2021, l'APQ s'est engagée à aller à la rencontre des citoyens pour répondre directement aux préoccupations exprimées et entendre les suggestions visant de nouvelles bonifications à son projet.

Dans l'une des conditions préliminaires proposées, l'AEIC demande un plan de réduction des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre pour l'ensemble de ses activités portuaires, ce qui dépasse le cadre du projet Laurentia. L'APQ doit faire plusieurs validations pour déterminer l'approche optimale de réalisation et la mise en application d'une telle condition.

Finalement, sur ce volet, l'AEIC et les experts (Santé Canada, Environnement et changement climatique Canada (ECCC) ont aussi émis des commentaires sur l'étude des risques toxicologiques et de l'évaluation des impacts sociaux sanitaires. Afin de répondre à ces préoccupations et identifier les paramètres les plus sensibles et ceux qui affectent le plus le risque évalué, une analyse de la sensibilité et de l'incertitude associées aux calculs des risques pour la santé doit être réalisée dans les meilleurs délais. Les résultats de cette modélisation seront partagés dans le cadre de la présente demande et permettront de mieux circonscrire le risque sur la santé humaine.

2. Poisson et son habitat

L'APQ a reçu copie de l'avis du Ministère des Pêches et des Océans (MPO) en septembre dernier. Certains aspects faisant l'objet de l'avis ont des implications importantes pour le promoteur autant sur la séquence des travaux et les méthodes de construction que sur les mesures de compensation potentielles considérant les enjeux soulevés.

L'APQ et le MPO ont entrepris des travaux intensifs au cours des dernières semaines qui ont permis de mener à des propositions concrètes de l'APQ. Ces propositions demandent du temps d'analyse de la part du MPO et aussi du travail complémentaire de l'APQ. L'APQ a aussi déposé dans son mémoire du 16 décembre dernier plusieurs éléments d'information supplémentaires qui, d'une part, répondent à des préoccupations émises par le MPO dans son avis de septembre dernier et, d'autre part, bonifient le projet grâce à un plan de compensation amélioré. Ces informations ont aussi été partagées directement avec le MPO et nous croyons qu'elles sont susceptibles d'apporter un éclairage différent aux conclusions du rapport final de l'agence.

L'APQ est disposée à prendre part à toute discussion avec les autorités fédérales et provinciales au sujet des options possibles pour rencontrer les exigences législatives et les politiques de protection des espèces piscicoles touchées. Le délai demandé permettrait de faire progresser le travail avec le MPO sur le programme de mesures d'atténuation et de compensation.

3. Le travail avec les peuples autochtones.

L'APQ a exprimé son intérêt à poursuivre et à développer la relation établie avec plusieurs Premières Nations ayant des intérêts envers le projet. Celles-ci souhaitent poursuivre en ce sens avec l'APQ et même, la majorité d'entre elles sont prêtes à envisager la possibilité de travailler conjointement sur certains projets et recherches en lien avec le poisson et son habitat dans le cadre de la réalisation de Laurentia. L'APQ

compte sur les prochaines semaines pour poursuivre le dialogue et bonifier les options de projets de compensation de l'habitat du poisson en s'appuyant sur le savoir traditionnel des Premières Nations.

Essentiellement, notre intérêt vise à poursuivre les améliorations au projet en tenant compte des recommandations du rapport provisoire, y compris les mesures d'atténuation, de suivi et de compensation qui pourraient réduire certains des effets environnementaux négatifs importants soulignés dans le rapport. L'APQ ne peut pas, à ce stade-ci, fournir un délai spécifique pour fournir cette information supplémentaire mais visera à soumettre l'ensemble des éléments dans un délai raisonnable.

Nous sommes persuadés que le projet Laurentia est dans l'intérêt des Canadiens puisqu'il aura un impact très structurant sur l'économie du Canada et du Québec, en contribuant notamment à la hausse de la productivité, à l'essor de son commerce extérieur, à son ouverture sur le monde et à sa connectivité. Tous ces éléments contribuent positivement aux stratégies gouvernementales pour créer de la richesse et élever le niveau de vie des Canadiens, surtout dans cette prochaine période de relance économique qui succédera à la pandémie de COVID-19.

Nous vous remercions du suivi accordé à cette demande et attendrons votre réponse avec intérêt.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos meilleures salutations.

<Original signé par>

Mario Girard

Président-directeur général

Administration portuaire de Québec

